

Principales prescriptions réglementaires

(en application du décret n°97-1329 du 30 décembre 1997 portant création de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine)

Sont notamment interdits :

- L'agrainage ou toute introduction d'espèces végétales.
- L'aménagement d'un poste d'observation pouvant porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés.
- L'utilisation d'un appeau ou tout instrument sonore pouvant troubler la tranquillité des lieux.
- L'utilisation d'un drone ou tout aéronef motopropulsé survolant la réserve à une hauteur inférieure à 300 mètres.
- L'aménagement d'un affût, pouvant être considéré comme campement.
- La circulation en milieu naturel avec un véhicule à moteur.

Tout contrevenant risque jusqu'à 1500€ d'amende.

N'oublions pas qu'une réserve naturelle a pour but de conserver et de restaurer la biodiversité avant d'offrir l'opportunité de faire de belles images !

Les bonnes pratiques

- La déontologie en photographie nature implique qu'il n'y ait aucun dérangement volontaire des espèces. Car tout dérangement est susceptible de perturber les espèces, d'occasionner un stress et une dépense d'énergie inutile et préjudiciable.
- Apprendre à connaître l'écologie des espèces que l'on souhaite photographier et leurs sensibilités.
- Respecter les zones de tranquillité, comme les zones de non chasse.
- Eviter de traverser des massifs de haute végétation (prairies, roselières) et privilégier les chemins et sentiers existants.
- Renforcer sa vigilance en période de nidification ou lors d'un épisode de grand froid, qui sont des moments de sensibilité accrue des espèces.
- Savoir renoncer, aucune photo ne doit être prise au détriment des espèces !

Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe gestionnaire de la réserve naturelle.



Réserve Naturelle ESTUAIRE DE LA SEINE

Photographie nature : conseils et réglementation



Création : Maison de l'Estuaire, 2021 - Impression : ACAT Le Havre 02.35.26.44.23 - Illustration : Adrien Clabret - © Maison de l'Estuaire



©Roland Vachon


©Denis Renault

©Evelyne Alleaume

©Jean-Pierre Colombel

Partagez vos clichés sur nos réseaux sociaux :

 @estuaireseinenature

 #reservenaturelleestuaireseine



MAISON DE L'ESTUAIRE

20 rue Jean Caurret
76600 Le Havre

Téléphone : 02 35 24 80 00

Courriel : communication@maisondelestuaire.org

Site internet : www.maisondelestuaire.org



Les bons coins photos de la réserve naturelle



Vigilances spécifiques à l'estuaire de la Seine !

- Attention aux marées et aux zones dangereuses comme les berges des fossés et des filandres. Pour plus de sécurité, rester sur les chemins existants et les sentiers balisés (voir carte ci-contre).
- Respecter les autres usages et usagers de la réserve naturelle.

Trois sites incontournables

1. Les observatoires de l'Espace Préservé

Quand ? Toute l'année, à l'heure de la pleine mer, du surcroît lors des marées de fort coefficient

Quelles espèces ?

Printemps : Avocette élégante, Vanneau huppé, gravelots ; libellules, papillons et amphibiens sur les chemins d'accès.

Automne et hiver : Canards colvert, siffleur, chipeau, souchet, pilet, Sarcelle d'hiver, Huîtrier pie, Courlis cendré, Barge à queue noire, Spatule blanche, Goéland cendré.

Toute l'année : Héron cendré, Aigrette garzette, Cygne tuberculé, Grèbes huppé et castagneux, Tadorne de Belon, Busard des roseaux.

2. Le sentier du Marais d'Amfard, au départ du Pont de Normandie

Quand ? Au printemps, à l'aube de préférence

Quelles espèces ?

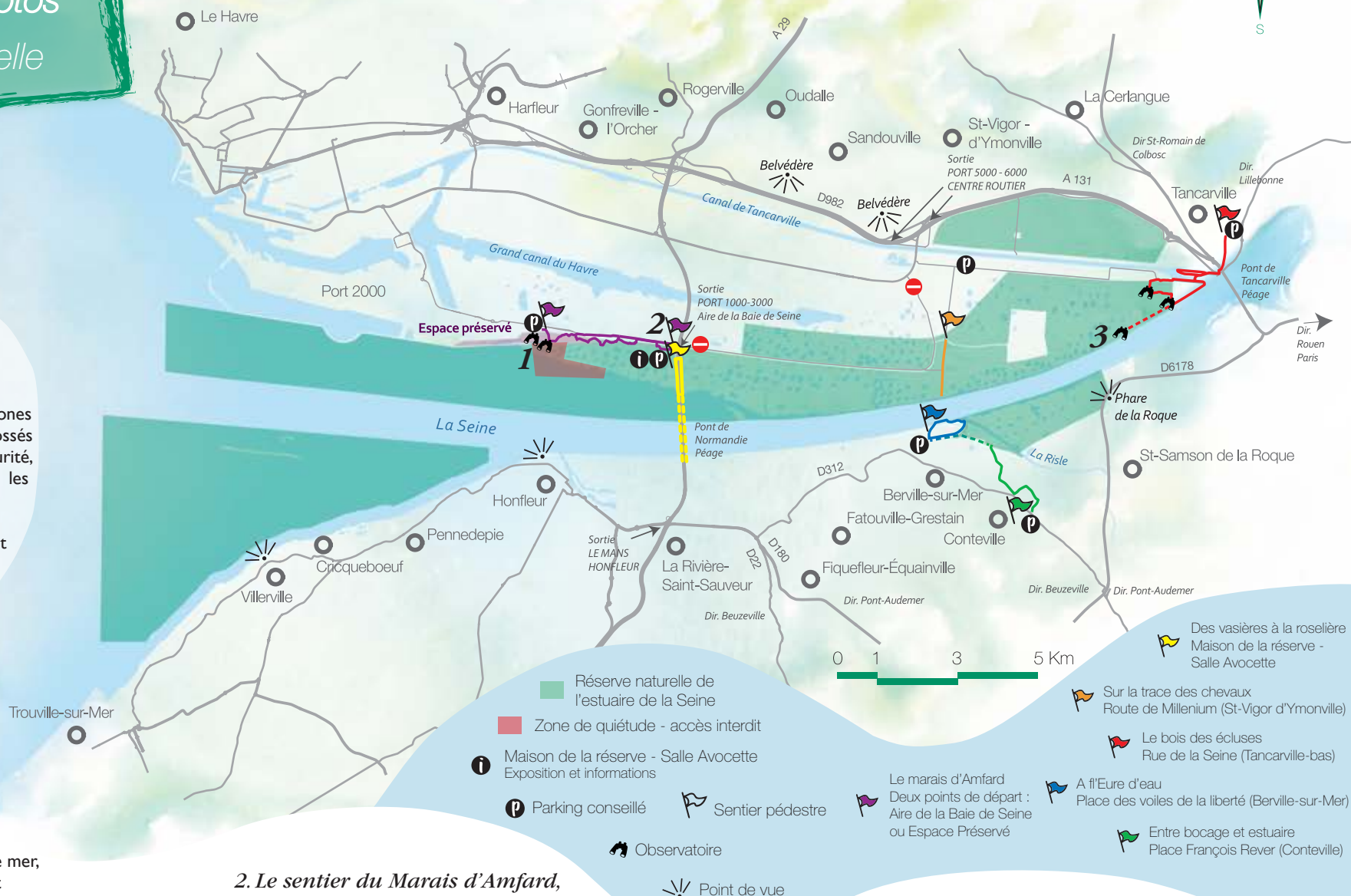
Gorge-bleue à miroir, Panure à moustaches, Rousserole effarvate, Phragmite des joncs, Bouscarle de Cetti, Bruant des roseaux, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Busard des roseaux ; Insectes, araignées, gastéropodes.

3. Le chemin de balage depuis le sentier du Bois des écluses

Quand ? En hiver pendant la pleine mer

Quelles espèces ?

Tadorne de Belon, Courlis cendré, Vanneau huppé, Bécasseau variable, Oie cendrée, Mouette rieuse, Cygne de Bewick.



- Reserve naturelle de l'estuaire de la Seine
- Zone de quiétude - accès interdit
- Maison de la réserve - Salle Avocette Exposition et informations
- Parking conseillé
- Sentier pédestre
- Observatoire
- Point de vue
- Des vasières à la roselière Maison de la réserve - Salle Avocette
- Sur la trace des chevaux Route de Millenium (St-Vigor d'Ymonville)
- Le bois des écluses Rue de la Seine (Tancarville-bas)
- Le marais d'Amfard Deux points de départ : Aire de la Baie de Seine ou Espace Préservé
- A fl'Eure d'eau Place des voiles de la liberté (Berville-sur-Mer)
- Entre bocage et estuaire Place François Rever (Conteville)